

Arrêté n° A2026-11
Nomination d'un administrateur provisoire de l'INSEAC-Sciences Po Rennes

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;

Vu le décret le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2024 portant nomination du directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes (ESRS2414736A)

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025-63 en date du 24 septembre 2025 relative à la création, au sein de Sciences Po Rennes, de l'Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle (INSEAC), implanté à Guingamp en tant qu'antenne spécifique de Sciences Po Rennes ;

Vu la convention en date du 13 février 2026 entre Sciences Po Rennes, le CNAM et l'Agcnam relative aux dispositions transitoires et en particulier son article 7.

ARRETE

Article 1 :

M. Alain Sarfati est nommé administrateur provisoire de l'INSEAC-Sciences Po Rennes jusqu'au 31/08/2026. Pour l'exercice de ses missions, il travaille en relation étroite avec la Directrice Générale des Services de Sciences Po Rennes.

Dans ce cadre, M. Sarfati assure le fonctionnement quotidien de l'INSEAC-Sciences Po Rennes et prépare avec les équipes de Sciences Po Rennes le transfert administratif et financier de l'institut. Il assure une interface avec l'ensemble des parties prenantes de ce transfert : en interne avec les agents ; en externe avec le gestionnaire actuel (l'Agcnam) et les collectivités locales. Il veille, avec les équipes pédagogiques, à la bonne préparation de la rentrée universitaire 2026.

Article 2 :

Dans le cadre de cette administration provisoire, M. Alain Sarfati rend compte auprès du directeur de Sciences Po Rennes par des réunions régulières.

Publié à Rennes le 27/03/2026

Transmis au recteur le 27/03/2026



Fait à Rennes Le

Pablo Diaz
Directeur